Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260086-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 6 novembre 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUFOUTI Céline, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Monsieur RENAUD François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick, Non-représentés : Monsieur FAISANT Gurvan
Secrétaire de séance	Madame LOUFOUTI Céline
Assistait également	Madame DUHAU-MARMON Soizic, Secrétaire générale de mairie.

Lannion-Trégor Communauté : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au 1 er janvier 2026-partie dérogatoire

Vu l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

Vu les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260086-DE

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté,

Considérant le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 23 septembre 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix « pour » :

Article 1 : Approuve le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 septembre 2026 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur : La gestion des Eaux Pluviales Urbaines en investissement ;

Article 2 : Approuve le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2026 calculées en tenant compte du rapport du 23 septembre 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

